



CHARTRE ECO-RESPONSABLE DE BONNE CONDUITE

Nous mettons tout en œuvre pour que votre séjour soit une réussite réussies et pour que le comportement des uns ne nuise pas aux autres. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux responsables de groupes de prendre connaissance de notre charte et de la signer.

1. Consignes générales de fonctionnement

En tant que référent de groupe, je m'engage à :

- Respecter le règlement intérieur ainsi que les règles de sécurité assignées à un établissement recevant du public de 4^{ème} catégorie (ERP) qui sont affichés dans le gîte,
- Respecter le mobilier et le matériel mis à disposition,
- Informer les exploitants du gîte de toute anomalie, dégradation ou casse de matériel constatées avant et au cours du séjour,
- Transmettre les consignes et les règles à l'ensemble des personnes présentes.

2. Attitude éco-responsable : les éco-gestes à adopter

Notre établissement labellisé « clef verte » se doit de respecter certaines règles notamment le tri sélectif et les éco-gestes pour éviter le gaspillage (eau, éclairage, chauffage, fermeture des portes, etc.).

Par conséquent, je m'engage à respecter la charte environnementale établi par l'établissement.

3. Respect des autres

Je m'engage à ce que les personnes présentes adoptent un comportement respectueux entre eux et envers les autres et le personnel. Pour la tranquillité du voisinage, les terrasses extérieures sont autorisées entre 8h et 22h.

4. Hygiène et propreté des lieux

Je m'engage à faire participer activement à la vie quotidienne du séjour les personnes présentes en appliquant les consignes de nettoyage des espaces de vie avec, de préférence, des produits Ecolabel. Un placard avec du matériel de nettoyage est à votre disposition en bas de l'escalier.

Dans les chambres, je m'engage à vérifier qu'aucun sac n'est entreposé sur les matelas et que chaque lit possède bien au moins un drap de dessous et une taie d'oreiller.

5. Cigarette & cigarette électronique

Si je suis fumeur, je m'engage à déposer mes mégots dans les cendriers et à fumer uniquement en extérieur coté terrasse de l'entrée du gîte.

Pendant votre séjour, le non-respect de cette charte ayant pour conséquence des dégradations entraînera une indemnité financière couvrant la nature des dégâts occasionnés conformément aux conditions générales de location.

Date :/...../.....

Nom et prénom du référent du groupe

Signature